

Envoyé en préfecture le 04/04/2018

Reçu en préfecture le 04/04/2018

Affiché le 30/03/18

SLO

ID : 038-213800717-20180326-D180326_25-DE

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MARS 2018
N°14/2018**

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT LE VINGT-SIX MARS,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 16 mars 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. NIVON Jacques, Maire.

PRESENTS : NIVON J., CAILLAT G., CATTANI J.L., CERONI J., CHABANY S., CHAIB J., DIBON C., DIETRICH F., GALLEGO G., HAMEL E., LEGROS N., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILET F., RIOU M., SANCHEZ D., VITINGER A., ZANNI B., ZABONI S.

PROCURATIONS : BARET E à MENDEZ M., KOENIG S. à MANTONNIER D., MILLET G. à GALLEGO G.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Gérard GALLEGO est nommé secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

RH - TRAVAIL A TEMPS PARTIEL

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la demande d'Alexandre BONNET-GAMARD de travailler à temps partiel pendant une période de 6 mois du 1^{er} mai 2018 au 31 octobre 2018 inclus à hauteur de 80 %.

Compte tenu des motifs personnels exprimés par l'agent, et considérant que cela ne nuira pas au bon fonctionnement des services, le Maire propose de donner un avis favorable pour les six mois sollicités.

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

DONNE UN AVIS FAVORABLE à la demande de Monsieur Alexandre BONNET-GAMARD pour un temps partiel à 80 % pour une durée de 6 mois du 1^{er} mai 2018 au 31 octobre 2018 inclus.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,**

CHAMP sur DRAC le 27 mars 2018

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture et de sa publication ou notification.

